

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION AVEC LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ LE MARDI 25 NOVEMBRE 2025

Étaient présents :

Association Canigou Conflent Santé : Marie Claire DUMONT (secrétaire), Xavier MONTSERRAT (trésorier), Monique et Jean-Luc CLOCHARD

Communauté de Communes Conflent Canigó : Mr Jean-Louis JALLAT (président et maire d'Olette), Yves DELCOR (vice-président et maire de Prades), Stéphane PANDARIÈS (DGS – directeur général de services)

Suite à la lettre publique adressée à Monsieur Jallat, celui-ci a accepté de nous recevoir. Il a montré son mécontentement de l'avoir contacté par l'intermédiaire d'une lettre publique alors que, si nous l'avions appelé il nous aurait répondu et nous aurait fixé un rendez-vous.

Nous lui avons fait comprendre que si le projet de centre de santé a finalement été délibéré et approuvé par tous les élus à l'unanimité, c'est grâce au travail de pédagogie mené par notre association vis à vis de la population et des élus, afin de leur montrer la pertinence et la faisabilité de la création d'un centre public de santé.

En tant que partenaires du projet, on regrette de ne pas être au courant des avancées de celui-ci. La seule réponse a été de nous dire qu'il y aura une réunion en janvier où le premier résultat de l'étude sera soumis au vote.

À la question d'où ils en sont dans l'étude de l'élaboration du centre de santé, rien n'a été clair dans leur réponse, et rien de nouveau a été dit de ce que nous nous attendions : il y a une pénurie de professionnels dans toute la France ; que les médecins coûtent cher parce qu'ils sont de plus en plus exigeants pour leurs conditions de travail ; que la logique veut que le centre de santé voit le jour à Prades plutôt que dans un village inconnu et sans spécialistes (radio, laboratoire, IRM, Scanner, clinique, etc.) et que, en attendant, ils soutiennent l'idée de financement d'un médecin itinérant proposé par l'hôpital de Prades.

À notre remarque sur le coût que cela représente, leur réponse a été de dire que c'est la Communauté de Communes qui assumera les frais de transport (voiture) du médecin ainsi que du poste d'administratif supplémentaire. Un coût de 7000€ par mois environ. Le médecin reste salarié de l'hôpital.

Notre réflexion a été de dire que ces frais représentent une double imposition pour le contribuable : l'hôpital est couvert par les impôts puisque c'est public et c'est l'État. Et le prix que la Communauté de Communes payera pour couvrir les frais de fonctionnement du médecin itinérant, c'est aussi l'argent du contribuable.

Nous avons fait des études et des sondages sur le territoire, et on a la conviction que là où il faut plus de présence médicale, est Vernet-les-Bains, point central de plusieurs communes : Casteil, Corneilla, Fillols, Sahorre, Escaro, Py, Mantet, Nyer, etc. D'autre part, il est évident que toute la patientelle de Vernet nécessite une présence médicale indispensable. Nous avons 125 personnes de plus de 80 ans et 36 de plus de 90 et, surtout, nous avons plus de 342 ALD patients du Dr Aliouane qui n'ont plus de médecin depuis un certain temps et risquent leur vie car ils ne peuvent plus renouveler leurs ordonnances.